



GESTION

Membre de ACG Group



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

<b>SOCIETE DE GESTION</b>	<b>DEPOSITAIRE</b>
<b>SIGMA GESTION</b> (SA agréée AMF n° GP 04000041) Capital : 333.330 € Siège social : 59 avenue d'Iéna 75116 Paris RCS Paris B 477 810 535	<b>RBC INVESTOR SERVICES BANK France S. A.</b> Capital : 72.240.000 € Siège social : 105 rue Réaumur – 75002 Paris RCS PARIS : 479 163 305

Le fonds FIP Patrimoine Bien Etre n°2 permet une réduction IR et/ou ISF.

Les derniers bulletins acceptés pour une réduction IR ou ISF seront ceux reçus avant le 31/12/2013.

Le nombre de parts minimum à la souscription est de 20 parts.

Les fonds FIP France investissement PME n°2 et FCPI Rebond Europe 2019 sont ouverts jusqu'au 31 juillet 2014. Ils permettent une réduction IR.

Vous recevrez en 2014 une attestation fiscale IR/ISF pour les souscriptions au FIP PATRIMOINE BIEN ETRE N°2 et une attestation fiscale IR pour les souscriptions aux fonds FCPI REBOND EUROPE 2019 et/ ou FIP France INVESTISSEMENT PME N°2.

### Distributeur

Nom du cabinet : \_\_\_\_\_

Code Distributeur : \_\_\_\_\_

## 1. ETAT CIVIL Souscripteur / Co-souscripteur (\*merci d'écrire en majuscules)

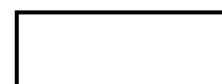
M.     Mme     Co-souscripteurs    Situation de famille : \_\_\_\_\_    Régime matrimonial: \_\_\_\_\_

	Souscripteur (ou Monsieur)	Co-Souscripteur (ou Madame)
Nom*	_____	_____
Nom de jeune fille*	_____	_____
Prénom*	_____	_____
Né(e) le	_____	_____
A*	_____ Dept : _____	A* _____ Dept : _____
Nationalité*	_____	_____
Email	_____	_____
Adresse fiscale*	_____	
Code postal	_____	Ville* _____

## 2. ENGAGEMENT FISCAL DE CONSERVATION DE PARTS

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus pour les personnes physiques aux articles 199 terdecies-0 A, 885 0 V Bis, 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts ou, pour les personnes morales, à l'article 219 I-a du Code général des impôts, je m'engage (nous nous engageons) à conserver les parts souscrites pendant au moins cinq années civiles complètes à compter de l'année suivant celle de la souscription (pour une réduction IR et/ou ISF).

- Je déclare (nous déclarons) être redevable(s) de l'IR et/ ou de l'ISF et souhaiter bénéficier de la réduction d'IR ou d'ISF ;
- Je déclare (nous déclarons) être fiscalement domicilié(e)(s) en France (conditions concernant la réduction d'IR) ;
- En matière de réduction d'IR sur les revenus 2013, j'ai (nous avons) bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'IR au titre des revenus 2013 sont ceux effectués jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- J'ai (nous avons) bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 5 années (commençant l'année suivant celle de la souscription au Fonds) ;
- Je m'engage (nous nous engageons) à conserver les parts souscrites au moins cinq années civiles complètes pour bénéficier de la réduction d'IR ou d'ISF et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'impôt pourra être reprise ;
- Je déclare (nous déclarons) être informé(s) que moi-même, mes ascendants et descendants, mon conjoint, ses ascendants et descendants, ne doivent pas détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du fonds et plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans l'actif du Fonds ou détenus à ce taux au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- J'ai (nous avons) noté que le non-respect des engagements ou des conditions énoncées ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause des avantages fiscaux.



### 3. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

- Déclare adhérer au règlement du Fonds d'Investissement de Proximité FIP PATRIMOINE BIEN ETRE N°2 (le « Fonds ») et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition.

- Déclare adhérer au règlement du Fonds Commun de Placement pour l'Innovation FCPI REBOND EUROPE 2019 (le « Fonds ») et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition.

- Déclare adhérer au règlement du Fonds d'Investissement de Proximité FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME N°2 (le « Fonds ») et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition.

- Déclare que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme et déclare reconnaître que ma catégorisation de client est non professionnelle.

### 4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

#### FIP PATRIMOINE BIEN ETRE N°2

<b>FIP PATRIMOINE BIEN ETRE N°2</b> Code Isin : FR0011408202 – Agrément AMF : FNS20130001	Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription [A].
Minimum de souscription : 20 parts de 100 euros soit 2.000 euros	
« Je souscris à ..... parts soit [A] : ..... euros, Je verse un montant de droits d'entrée de [B] : .....euros, soit .....% du montant investi »	J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.  Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,63 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,77 % (TMFAM_D).
Je verse un montant total de [A] + [B] : ..... euros	
Par chèque à l'ordre de <b>FIP PATRIMOINE BIEN ETRE N°2</b>	Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée 7.5 ans.

#### FCPI REBOND EUROPE 2019

<b>FCPI REBOND EUROPE 2019</b> Code Isin : FR0011538404 – Agrément AMF : FCI20130025	Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription [A].
Minimum de souscription : 10 parts de 100 euros soit 1.000 euros	
« Je souscris à ..... parts soit [A] : ..... euros, Je verse un montant de droits d'entrée de [B] : .....euros, soit .....% du montant investi »	J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.  Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,99 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,88 % (TMFAM_D).
Je verse un montant total de [A] + [B] : ..... euros	
Par chèque à l'ordre de <b>FCPI REBOND EUROPE 2019</b>	Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée 6 ans.

## FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME N° 2

<b>FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME N° 2</b> Code Isin : FR0011543354 – Agrément AMF : FNS20130025	Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription [A].
Minimum de souscription : 10 parts de 100 euros soit 1.000 euros	J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
« Je souscris à ..... parts soit [A] : ..... euros, Je verse un montant de droits d'entrée de [B] : ..... euros, soit .....% du montant investi »	Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,90 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,74 % (TMFAM_D).
Je verse un montant total de [A] + [B] : ..... euros	Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée 8 ans.
Par chèque à l'ordre de <b>FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME N° 2</b>	

### 5. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE « carried interest »

« Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes 20 % (RM). »

#### Livraison des parts sur un compte-titres spécifique :

Les parts correspondantes seront inscrites en nominatif pur auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde. Si vous souhaitez que ces parts soient livrées sur un compte titres spécifique, nous vous remercions de joindre un Relevé de Compte Titres et de renseigner ci-dessous les références bancaires de ce compte :

Code banque \_\_\_\_\_ Code guichet \_\_\_\_\_ Numéro de compte \_\_\_\_\_ Clé Rib \_\_

Date d'approbation de la souscription  
obligatoire :

\_\_ / \_\_ / 20\_\_

*Lu et approuvé*

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**



souscripteur



co-souscripteur

#### A joindre à votre bulletin de souscription :

- Pièce d'identité recto/ verso du ou des souscripteurs
- Chèque à l'ordre du fonds choisi (un chèque par fonds). Les chèques professionnels sont interdits, le chèque doit appartenir au souscripteur et être signé par lui-même.
- RIB du compte-titres : si le transfert des parts sur un compte spécifique est demandé



GESTION  
Membre de ACG Group

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FCPI CROISSANCE INNOVA PLUS	2006	67,60 % au 30/06/2013	30/06/2009
FCPI CROISSANCE INNOVA PLUS 2	2007	75,13 % au 30/06/2013	30/06/2010
FCPI CROISSANCE POUVOIR D'ACHAT	2008	75,65 % au 31/03/2013	30/04/2011
FCPI REBOND	2009	69,59 % au 30/06/2013	30/04/2011
FCPI OPPORTUNITE PME	2010	61,75 % au 30/06/2013	30/04/2012
FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE	2011	62,00 % au 30/06/2013	30/04/2013
FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE N°2	2012	4,47 % au 30/06/2013	30/11/2014
FIP CROISSANCE GRAND EST	2004	67,06 % au 30/06/2013	30/06/2008
FIP CROISSANCE GRAND EST 2	2006	73,51 % au 30/06/2013	30/06/2009
FIP CROISSANCE GRAND EST 3	2007	62,16 % au 30/06/2013	30/06/2010
FIP CROISSANCE GRAND EST 4	2008	73,06 % au 31/03/2013	30/04/2011
FIP CROISSANCE GRAND EST 5	2009	76,52 % au 30/06/2013	31/12/2011
FIP CROISSANCE GRAND OUEST	2009	68,59 % au 30/06/2013	31/12/2011
FIP SIGMA GESTION FORTUNA	2008	77,10 % au 31/03/2013	30/04/2011
FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2	2009	89,28 % au 31/03/2013	30/04/2011
FIP SIGMA GESTION FORTUNA 3	2010	80,35 % au 31/03/2013	30/04/2012
FIP FRANCE INVESTISSEMENT PIERRE	2010	77,80 % au 30/06/2013	30/04/2012
FIP FONCIEREMENT PME	2011	64,80 % au 30/06/2013	30/04/2013
FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0	2011	100 % au 30/06/2013	30/04/2013
FCPR REBOND PIERRE	2011	100 % au 31/03/2013	31/08/2011
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE	2012	28,98 % au 30/06/2013	30/04/2014
FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME	2012	3,07 % au 30/06/2013	30/11/2014

Pour toute question concernant les fonds, merci de bien vouloir contacter votre gestionnaire de patrimoine habituel :

Cachet du distributeur

## Sigma Gestion

59, avenue d'Iéna 75116 Paris - France

T : 01 47 03 98 42 | F : 01 49 26 91 11

[www.sigmagestion.com](http://www.sigmagestion.com)